

Conditions et aides financières

Lycée de ROVILLE

Année scolaire 2026-2027

MODALITÉS FINANCIERES - SCOLARITÉ

Frais d'inscription 150 €

À régler une fois par an à l'inscription ou réinscription

Frais divers (frais de duplication et droit de copyright) 75 €

À régler une fois par an à l'inscription ou à chaque
changement de filière ou en cas de redoublement

Frais de pension

Payables de septembre à mai

Collège (4^{ème} et 3^{ème})

Interne	340 € / mois
Demi-pensionnaire	230 € / mois
Externe	170 € / mois

Lycée et Cycle supérieur (CAP ou CAPa – De la 2^{nde} à la Terminale - BTSA)

Interne	425 € / mois
Demi-pensionnaire	290 € / mois
Externe	215 € / mois

Frais de transports (voir fiche transport en annexe)

Des services de bus sont mis en place par l'établissement pour relier Roville-aux-Chênes aux principales gares SNCF de la région. Ces frais sont facturés au trimestre par l'établissement.

Il existe également des liaisons quotidiennes entre Epinal - Roville-aux-Chênes et Lunéville – Roville via le réseau de transport régional. Il est possible d'accéder à ce service en achetant un abonnement annuel, pour de plus amples informations, vous pouvez vous rapprocher de service FLUO GRAND EST 88 ou FLUO GRAND EST 54.

NE LAISSEZ PAS LE COÛT DE LA SCOLARITÉ
ÊTRE UN OBSTACLE À VOTRE RÉUSSITE :
NOUS POUVONS VOUS AIDER !



Tout savoir sur les aides financières... au verso



AIDES FINANCIERES

❖ BOURSES

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider financièrement à assumer les frais de scolarité de votre enfant et est obtenue en fonction de 2 critères :

1. Ressources de la famille (RFR figurant sur l'avis d'imposition 2025 – revenus 2024)
2. Enfants rattachés au foyer fiscal en 2024

Barème permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant *								
Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser	21 611 €	23 272 €	26 596 €	30 753 €	34 908 €	39 897 €	44 883 €	49 870 €

Simulation du droit à bourse sur le site calculateur-bourses.education.gouv.fr

Dépôt des dossiers de demande de bourses :

Les dossiers sont à demander dès la rentrée auprès de notre établissement (sauf BTS : CROUS)

* Barème 2025-2026 donné à titre indicatif

❖ ALLOCATIONS DES STAGES EN ENTREPRISE

Chaque élève inscrit en CAP, CAPa ou Bac Pro bénéficie d'une allocation pendant les périodes de stage en entreprise versée par l'État sur justificatif et sous réserve d'assiduité.

À titre d'exemple, selon l'année de formation :

- CAPa 1^{ère} année : 8 semaines de stage * 50 € = **400 € ***
- 1^{ère} Bac Pro : 11 semaines de stage * 75 € = **825 € ***

*Montant plafonné

❖ FONDS SOCIAL ETABLISSEMENT

Ces dispositifs bénéficiant de moyens limités, ils sont complétés par une dotation spécifique, votée et financée par l'établissement de Roville. Si vous entrez dans les schémas d'éligibilité aux bourses, n'hésitez pas à contacter notre service financier en cas de difficultés.

❖ AIDE À LA RESTAURATION

La Région Grand Est propose une aide à la restauration pour soutenir les familles de lycéens. Cette aide permet une réduction de 0,80 € par repas. Elle concerne les élèves non boursiers, sous condition de ressources, selon les plafonds de l'Allocation de rentrée scolaire.

Pour en bénéficier, les familles doivent déposer une demande en ligne, via le portail dédié :

<https://arrs-grandest.monbureaumerique.fr/>

Une question ? ... Nous sommes là pour vous renseigner

Lycée de ROVILLE :

📞 03 29 65 11 04

✉️ lycee@roville.fr

Service Comptabilité :

📞 03 29 65 00 41 (ligne directe)

✉️ nathalie.lacroix@roville.fr